

Lettre de Mgr J. Augustine Di Noia à Mgr Fellay et aux prêtres de la Fraternité Saint-Pie X - Décembre 2012

Publié le 1 décembre 2012
22 minutes

A S.E. Monseigneur Bernard FELLAY, Supérieur général de la Fraternité sacerdotale Saint Pie X

Avent 2012

Excellence, chers frères prêtres de la Fraternité sacerdotale saint Pie X,

C'est avec joie que j'ai appris la satisfaction que vous a donnée **notre dernière déclaration en date du 28 octobre**. Il était important d'affirmer de manière publique et autorisée que les relations du Saint-Siège avec la Fraternité sacerdotale saint Pie X restent ouvertes et pleines d'espérance. Jusqu'ici, à part ses décisions officielles, le Saint-Siège s'est, pour différentes raisons, abstenu de rectifier certaines affirmations inexactes au sujet de sa conduite et de sa compétence dans ces relations. Quoiqu'il en soit, vient le moment où, dans l'intérêt de la vérité, le Saint-Siège sera obligé de faire état de certaines de ces indécidables. Particulièrement douloureuses ont été les prises de position qui attaquent la mission et la personne du Saint-Père : cela, désormais, demande une réponse.

De récentes prises de position de membres de la Fraternité qui y occupent d'importants postes d'autorité ne peuvent que faire douter de la possibilité effective d'une réconciliation. On pense, en particulier, à des entretiens accordés par le Supérieur du district d'Allemagne, ancien Supérieur général de la Fraternité (18 septembre 2012) et par le premier Assistant général de la Fraternité (16 octobre 2012), ainsi qu'à **un récent sermon du Supérieur général (1 novembre 2012)**. Le ton et le contenu de ces déclarations ont suscité une certaine perplexité sur le sérieux et même sur la possibilité effective d'une poursuite de nos relations. Tandis que le Saint-Siège attend patiemment une réponse officielle de la Fraternité, certains de ses supérieurs tiennent, dans des communications non officielles un langage qui, aux yeux du monde entier, apparaît comme un rejet des dispositions requises pour la réconciliation et la régularisation canonique de la Fraternité dans l'Église catholique.

De plus, en revoyant l'histoire de nos relations depuis les années 1970, on est amené à faire le constat objectif que les termes de notre désaccord au sujet du Concile Vatican II demeurent, en fait, inchangés. Avec son autorité magistérielles, le Saint-Siège a toujours affirmé qu'il fallait interpréter les textes du Concile à la lumière de la Tradition et du **Magistère**, et non l'inverse, tandis que la Fraternité a insisté pour dire que certains enseignements du Concile sont erronés et donc non susceptibles de recevoir une interprétation en harmonie avec la Tradition et le Magistère. Au fil des ans, cette impasse est restée plus ou moins telle quelle. Tout en permettant un fructueux échange de vues sur des thèmes précis, les trois années de colloques doctrinaux qui viennent à peine de s'achever n'ont pas fondamentalement changé la situation.

Dans ces circonstances, tandis que l'espérance demeure, il est clair qu'un élément nouveau doit être introduit dans nos échanges, si nous ne voulons pas apparaître à l'Église, au grand public et, au fond, à nous-mêmes, comme engagés dans un échange courtois, mais sans issue ni fruit. Il faut développer des considérations nouvelles, de nature plus spirituelle et théologique, qui transcendent les désaccords importants et apparemment insurmontables sur l'autorité et l'interprétation du Concile Vatican II, objet de notre division actuelle ; ces considérations seront centrées sur notre devoir de préserver et de chérir l'unité et la paix de l'Église, qui sont voulues par Dieu.

Il me semble opportun d'introduire ces nouvelles considérations sous la forme d'une lettre personnelle pour l'Avent, adressée à vous-même ainsi qu'aux membres de la Fraternité sacerdotale. Son

enjeu n'est autre que l'unité de l'Église.

Le maintien de l'unité de l'Église

Dans ce contexte, les mots de saint Paul reviennent à l'esprit : « Moi qui suis en prison à cause du Seigneur, je vous encourage à vivre de manière digne de l'appel que vous avez reçu, avec beaucoup d'humilité, de douceur et de patience, en vous supportant les uns les autres avec amour, en ayant à cœur de garder l'unité de l'Esprit par le lien de la paix. De même que votre vocation vous a tous appelés à une seule espérance, de même il n'y a qu'un seul Corps et un seul Esprit. Il n'y a qu'un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême, un seul Dieu et Père de tous, qui règne au-dessus de tous, par tous, et en tous » (Ep 4, 1-6).

Par ces mots, l'apôtre Paul nous invite à garder l'unité de l'Église, l'unité qui est donnée par l'Esprit et nous unit au Dieu unique « qui règne au-dessus de tous, par tous, et en tous » (Ep 4, 6). La véritable unité est un don de l'Esprit, et non le résultat de notre action.

Toutefois, nos décisions et nos actions nous rendent aptes à coopérer dans l'unité de l'Esprit ou à agir contre les motions de l'Esprit. Par conséquent, saint Paul nous exhorte « à vivre de manière digne de l'appel que nous avons reçu » (Ep 4, 1), à vivre en gardant le don précieux de l'unité.

Afin de persévérer dans l'unité de l'Église, saint Thomas d'Aquin remarque que, d'après saint Paul, « il faut cultiver quatre vertus et proscrire les quatre vices qui leur sont opposés » (Commentaire de la Lettre aux Éphésiens, § 191). Que faut-il éviter sur la voie de l'unité ?

L'orgueil, la colère, l'impatience et le zèle désordonné. D'après l'Aquinate, « le premier vice rejeté par [saint Paul] est l'orgueil. Quand une personne arrogante décide de diriger les autres, alors que ces autres, dans leur fierté, refusent de se soumettre, des désaccords surgissent dans la société, et la paix disparaît... La colère est le deuxième vice. Car un colérique est porté à l'injustice, verbale ou physique, ce qui provoque la confusion. Le troisième est l'impatience. Parfois, un homme humble et doux, qui s'interdit de provoquer le trouble, ne supporte pas avec patience les attaques effectives ou projetées qu'on porte contre lui. ... Le quatrième vice est le zèle désordonné. Le zèle désordonné peut porter sur n'importe quoi ; à cause de lui, les hommes vont juger de tout ce qu'ils voient, sans attendre le bon moment ou le bon endroit, et c'est une catastrophe pour la société » (ibid.).

Comment pouvons-nous agir contre ces vices ? Saint Paul nous dit : « Ayez beaucoup d'humilité, de douceur et de patience, supportez-vous les uns les autres avec amour » (Ep 4, 2).

D'après l'Aquinate, en nous faisant voir la bonté présente chez les autres et reconnaître nos propres forces et nos propres faiblesses, l'humilité nous aide à éviter l'esprit de rivalité dans nos rapports avec autrui. La douceur « aplanit les difficultés et préserve la paix » (Commentaire de la Lettre aux Éphésiens, § 191). Elle nous aide à éviter les manifestations désordonnées de colère en nous donnant la sérénité de faire notre devoir avec égalité d'humeur et dans un esprit de paix. La patience nous rend capables de supporter la souffrance pour obtenir le bien recherché, surtout s'il est difficile à atteindre ou si des circonstances extérieures militent contre la réalisation de l'objectif. La charité fait éviter le zèle désordonné en nous donnant de nous soutenir les uns les autres, « en portant les défauts des autres avec charité » (ibid.). Saint Thomas donne ce conseil : « Quand quelqu'un tombe, il ne faudrait pas immédiatement le corriger, à moins qu'il y ait un temps et un lieu pour cela. Il faudrait attendre avec compassion, puisque la charité supporte tout (1 Co 13, 7). Il ne s'agit pas de tolérer par négligence ou complicité, par familiarité ou amitié charnelle, mais par charité. ... Nous qui sommes forts, nous devons porter les infirmités des faibles (Rm 15, 1)) (ibid.).

Le prudent conseil de saint Thomas peut nous être utile, si nous acceptons d'être formés par sa sagesse. Au cours des quarante dernières années, nos relations n'ont-elles pas parfois manqué d'humilité, de douceur, de patience et de charité ?

Souvenons-nous de ce **qu'a écrit le pape Benoît XVI à ses frères dans l'épiscopat** pour expliquer la promulgation du motu proprio *Summorum Pontificum* : « En regardant le passé, les divisions qui ont lacéré le corps du Christ au cours des siècles, on a continuellement l'impression qu'aux moments critiques où la division commençait à naître, les responsables de l'Église n'ont pas fait suffisamment

pour conserver ou conquérir la réconciliation et l'unité ; on a l'impression que les omissions dans l'Église ont eu leur part de culpabilité dans le fait que ces divisions aient réussi à se consolider. Ce regard vers le passé nous impose aujourd'hui une obligation : faire tous les efforts afin que tous ceux qui désirent réellement l'unité aient la possibilité de rester dans cette unité ou de la retrouver à nouveau » (Lettre du 7 juillet 2007).

Comment les vertus d'humilité, de douceur, de patience et de charité peuvent modeler nos pensées et nos actions. D'abord, si nous cherchons humblement à reconnaître la bonté qui existe chez ceux avec qui nous pouvons être en désaccord sur des points même apparemment fondamentaux, nous sommes capables d'examiner des questions disputées dans un esprit d'ouverture et en toute bonne foi. Deuxièmement, si nous avons une véritable douceur, nous pouvons garder un esprit de sérénité, en évitant de parler sur un ton qui divise ou de développer des considérations imprudentes qui offenseront au lieu de favoriser la paix et la compréhension mutuelle. Troisièmement, si nous gardons une vraie patience, nous reconnaitrons que, dans la recherche du bien précieux que nous poursuivons, nous devons vouloir, si nécessaire, accepter la souffrance de l'attente. Enfin, si nous sentons encore le besoin de corriger nos frères, ce doit être avec charité, au bon moment et au bon endroit.

Dans la vie de l'Église, toutes ces vertus visent à préserver « l'unité de l'Esprit par le lien de la paix » (Ep 4, 3). Si nos rapports sont marqués par l'orgueil, la colère, l'impatience et le zèle désordonné, notre recherche inquiète du bien de l'Église ne nous conduira qu'à l'amertume. Si, d'autre part, la grâce de Dieu nous fait grandir en vérité dans l'humilité, la douceur, la patience et la charité, notre unité dans l'Esprit sera maintenue et nous grandirons plus profondément dans l'amour de Dieu et du prochain, en accomplissant toute la loi que Dieu nous a donnée.

Si nous insistons tant sur l'unité de l'Église, c'est qu'elle reflète la communion de la sainte Trinité et s'opère par elle. Comme nous le lisons dans un sermon de saint Augustin : cc Le Père et le Fils nous ont souhaité d'être en communion avec eux et entre nous ; par ce don, qu'ils possèdent tous deux comme s'ils ne faisaient qu'un, ils ont souhaité nous unir à eux et nous unir entre nous par l'Esprit saint qui est Dieu et le don de Dieu » (Sermon 71, 18).

L'unité de l'Église n'est pas une chose que nous obtiendrions pour nous-mêmes par notre propre pouvoir, mais c'est un don de la grâce divine. C'est en reconnaissant ce don qu'Augustin peut dire : « Un ennemi de l'unité n'a pas de part à l'amour de Dieu. Par conséquent, ceux qui sont en dehors de l'Église n'ont pas l'Esprit saint » (Lettre 185, § 50). Voilà des mots qui glaçant : un ennemi de l'unité devient ennemi de Dieu, car il rejette le don que Dieu nous a fait. « Comment prouver que nous aimons notre prochain ? » demande saint Augustin. « En ne brisant pas son unité, car nous observons la charité » (Homélie sur la première lettre de saint Jean 2, 3). Écoutons ce que dit saint Augustin à ceux qui divisent l'Église : « Vous n'avez pas la charité, parce que, au nom de votre honneur, vous provoquez des divisions dans l'unité. Comprenez donc par là que l'Esprit vient de Dieu Vous vous écartez vous-mêmes de l'unité du monde, vous divisez l'Église par des schismes, vous lacérez le corps du Christ. Il est venu dans la chair pour le rassembler ; vous, vous criez pour le déchirer » (ibid., 6, 13).

Comment pouvons-nous éviter de devenir des ennemis de Dieu ? « Que chacun interroge son cœur. Si quelqu'un aime son frère, l'Esprit de Dieu habite en lui. Qu'il regarde, qu'il s'éprouve lui-même sous le regard de Dieu ! Qu'il voie s'il existe en lui un amour de la paix et de l'unité, un amour de l'Église répandue sur toute la terre ! » (ibid. 6, 10). Comment donc nous comporter avec ceux dont il nous est difficile d'être les amis ? Écoutons saint Augustin : « Aimez vos ennemis de manière à souhaiter les avoir pour amis ; aimez vos ennemis de manière à en faire des compagnons » (ibid. 1, 9). Pour Augustin, la forme authentique de l'amour ne peut être qu'un don de Dieu : « Demandez à Dieu de pouvoir vous aimer les uns les autres. Vous devriez aimer tous les hommes, même vos ennemis, non parce qu'ils sont vos frères, mais parce qu'ils peuvent le devenir, de manière à pouvoir être toujours embrasés de l'amour fraternel, soit pour celui qui est devenu votre frère, soit pour votre ennemi, si bien qu'en l'aimant, il puisse devenir votre frère » (ibid. 10,7).

L'exemple de l'amour qui transforme nos ennemis en amis nous vient, en dernière analyse, du Christ lui-même : « Aimons-nous, car il nous a aimés le premier (4, 19). Comment aimerions-nous, s'il ne

nous avait aimés le premier ? Par son amour, nous sommes devenus ses amis, mais il nous a aimés comme ennemis, de manière à faire de nous ses amis. Il nous a aimés le premier et nous a accordé les moyens de l'aimer » (ibid. 9, 9).

Pour saint Augustin, l'unité de l'Église vient donc de la communion de la Bienheureuse Trinité et doit être maintenue, si nous voulons rester en communion avec Dieu même. Par la grâce de Dieu, nous devons préserver cette unité avec une grande détermination, même si cela implique des souffrances et une patiente endurance : « Supportons le monde, supportons les tribulations, supportons le scandale des procès. Ne rebroussons pas chemin. Tenons bon dans l'unité de l'Église, tenons bon dans le Christ, tenons bon dans l'amour. N'abandonnons pas les membres de son épouse, n'abandonnons pas la foi, de manière à pouvoir être glorifiés en sa présence, et nous serons en sûreté en lui, dès maintenant par la foi, et plus tard par la vision, dont l'Esprit saint nous a donné le gage » (ibid. 9, 11).

La place de la Fraternité sacerdotale dans l'Église

Que vous est-il donc demandé dans la situation présente ? Non pas de perdre le zèle de votre fondateur, **Monseigneur Lefebvre**. Loin de là ! Au contraire, il vous est demandé de raviver la flamme de son zèle ardent pour la formation des hommes au sacerdoce de Jésus-Christ. Le moment est sûrement venu d'abandonner la rhétorique âpre et contre-productive qui a surgi au cours des années passées.

Retourner au charisme jadis confié à Monseigneur Lefebvre, le charisme de la formation des prêtres dans la plénitude de la Tradition catholique pour entreprendre auprès des fidèles un apostolat qui jaillisse de cette formation sacerdotale. Voilà le charisme que l'Église discerna **lorsque la Fraternité sacerdotale saint Pie X fut approuvée en 1970**. Nous n'avons pas oublié **le jugement élogieux porté par le Cardinal Gagnon** sur le séminaire d'Écône en 1987.

Le charisme authentique de la Fraternité consiste à former des prêtres pour le service du peuple de Dieu, non à se donner la mission de juger et de corriger la théologie ou la discipline d'autrui dans l'Église. Vous aurez à vous centrer sur la transmission d'une formation philosophique, théologique, pastorale, spirituelle et humaine à vos candidats, pour qu'ils puissent prêcher la parole du Christ et agir comme des instruments de la grâce de Dieu dans le monde, en particulier par la célébration solennelle du saint Sacrifice de la Messe. Il faudra certainement prêter attention aux passages du Magistère qui vous semblent difficiles à concilier avec l'enseignement magistériel, mais ces questions théologiques ne devraient pas constituer le centre de votre prédication ou de votre formation.

Sur la question de savoir qui est compétent pour corriger un abus, nous pouvons considérer le cas de saint Pie X et de ses interventions dans le domaine de la musique sacrée. En 1903, saint Pie X promulgua le célèbre motu proprio **Tra le sollecitudini**, qui promouvait dans toute l'Église une réforme de la musique sacrée. Ce document marquait l'aboutissement de deux initiatives antérieures de Giuseppe Sarto : un votum sur la musique sacrée écrit à la demande de la Sacrée Congrégation des Rites en 1893, et une lettre pastorale sur la réforme de la musique sacrée dans l'Église de Venise publiée en 1895.

Ces trois documents avaient substantiellement le même contenu. Pourtant, le premier était une liste de suggestions pour la Curie romaine, le deuxième une instruction pour les croyants placés sous la juridiction du Patriarche de Venise, et le troisième une série de dispositions valables pour l'Église universelle. En tant que Pape, saint Pie X avait l'autorité nécessaire pour signaler les abus en matière de musique sacrée dans le monde entier, tandis que, comme évêque, il ne pouvait intervenir que dans son diocèse. Par ses prescriptions disciplinaires et doctrinales, saint Pie X pouvait traiter les problèmes dans l'Église sur un plan universel, précisément à cause de son autorité universelle.

Même si nous sommes convaincus que notre point de vue sur une question particulière disputée est le bon, nous ne pouvons pas usurper la mission du Souverain Pontife en nous arrogent le droit de corriger publiquement les autres dans l'Église. Nous pouvons proposer et chercher à influencer, mais non pas manquer de respect à l'égard des autorités locales légitimes ou agir contre elles. Nous

devons respecter le genre propre de différentes sortes d'instances : c'est la foi qu'il faudrait prêcher dans nos chaires, et non la dernière interprétation de ce que nous croyons problématique dans un document magistériel. Ce fut une erreur de faire de tout point difficile de l'interprétation théologique de Vatican II la matière d'une controverse publique, en cherchant à pousser ceux qui ne sont pas compétents en théologie à adopter notre point de vue au sujet de points théologiques délicats.

L'Instruction *Donum Veritatis* sur la vocation ecclésiale du théologien (Congrégation pour la Doctrine de la Foi, 1990) affirme qu'un théologien peut « se poser des questions portant, selon les cas, sur l'opportunité, sur la forme ou même le contenu d'une intervention du Magistère », bien que « la volonté d'acquiescement loyal à cet enseignement du Magistère en matière de soi non irréformable doit être la règle » (§ 24). Toutefois, un théologien « ne présentera pas ses opinions ou ses hypothèses divergentes comme s'il s'agissait de conclusions indiscutables. Cette discrétion est commandée par le respect de la vérité ainsi que par le respect du Peuple de Dieu (cf. Rm 14, 1-15 ; 1 Co 8 ; 10, 23-33). Pour les mêmes raisons, le théologien renoncera à leur expression publique intempestive » (§ 27).

Si, après une intense, patiente et loyale réflexion de sa part, des difficultés demeurent, « c'est un devoir /pour le théologien de faire connaître aux autorités magistérielles les problèmes que soulève un enseignement en lui-même, dans les justifications qui en sont proposées ou encore dans la manière selon laquelle il est présenté, il le fera dans un esprit évangélique, avec le désir profond de résoudre les difficultés. Ses objections pourront alors contribuer à un réel progrès, en stimulant le Magistère à proposer l'enseignement de l'Église d'une manière plus approfondie et mieux argumentée. -Dans ces cas, le théologien évitera de recourir aux mass-media plutôt que de s'adresser à l'autorité responsable, car ce n'est pas en exerçant ainsi une pression sur l'opinion publique que l'on peut contribuer à la clarification des problèmes doctrinaux et servir la vérité » (§ 30).

Cette partie de la tâche du théologien menée dans un esprit loyal et animée par l'amour de l'Église, peut parfois être difficile. Ce peut être un appel à souffrir dans le silence et la prière, avec la certitude que si la vérité est vraiment en cause, elle finira nécessairement par s'imposer » (§ 31).

Toutefois, un examen critique des actes du Magistère ne doit jamais devenir une sorte de « magistère parallèle » des théologiens (cf. § 34), car il doit être soumis au jugement du Souverain Pontife, qui a « la tâche de préserver l'unité de l'Église, avec la sollicitude d'offrir à tous l'assistance pour répondre avec les moyens opportuns à cette vocation et grâce divine » (Lettre apostolique *Ecclesiae unitatem* § 1). Nous voyons donc que, pour ceux qui, dans l'Église, ont le devoir ou la mission canonique d'enseigner, il y a place pour un engagement vraiment théologique et non polémique avec le Magistère. Intellectuellement parlant, de toute façon, nous ne pouvons pas nous centrer uniquement sur la controverse. Les problèmes théologiques difficiles ne peuvent être adéquatement traités que par l'analogie de la foi, c'est-à-dire la synthèse de tout ce que le Seigneur nous a révélé. Nous verrons chaque doctrine et article de foi comme soutenant les autres et apprendre à comprendre les liens internes qui existent entre chacun des éléments de notre foi.

Pour entreprendre des études de théologie, nous devons avoir une expérience culturelle, biblique et philosophique adéquate. Je pense, par exemple, à un passage du **Code de Droit canonique de 1917** reproduit dans l'introduction de Benziger à l'édition anglaise de la Somme Théologique : « Les religieux qui ont déjà fait leurs humanités devront étudier la philosophie pendant au moins deux ans, et la théologie pendant quatre ans, en suivant l'enseignement de saint Thomas et en accord avec les instructions du Siège apostolique » (CIC 1917, can. 589). Considérons la sagesse de cette directive : la théologie doit être entreprise par ceux qui ont été formés aussi bien dans les humanités qu'en philosophie. La Congrégation pour l'Éducation catholique a récemment demandé que l'étude de la philosophie dure trois ans pendant la formation au sacerdoce. Sans cette ouverture, notre recherche théologique n'aura pas le riche terreau de culture sur lequel la foi s'enracine et qui est indispensable pour une pleine compréhension des concepts et des termes philosophiques qui sous-tendent les formulations doctrinales de l'Église.

Si nous nous centrons seulement sur les questions les plus difficiles et les plus controversées, - qui doivent, certes, faire l'objet d'une grande attention - nous pouvons finir par perdre le sens de l'anal-

gie de la foi et nous mettre à voir la théologie surtout comme une sorte de dialectique intellectuelle sur des sujets conflictuels plus que comme un engagement de la sagesse avec le Dieu vivant qui s'est révélé à nous en Jésus Christ et qui, par l'Esprit saint, inspire notre travail, notre prédication et notre action pastorale.

Conclusion

Avec sa façon magnanime d'exercer le munus Petrinum, le pape Benoît XVI est extrêmement désireux de surmonter les tensions qui ont existé entre l'Église et votre Fraternité. Une réconciliation ecclésiale immédiate et totale mettra-t-elle fin aux soupçons et à la méfiance qui ont surgi de part et d'autre ? Sans doute pas si facilement.

Mais ce que nous cherchons n'est pas une œuvre humaine : nous cherchons la réconciliation et la guérison par la grâce de Dieu, sous la conduite aimante du Saint-Esprit. Rappelons-nous les effets de la grâce articulés par saint Thomas : guérir l'âme, désirer le bien, réaliser le bien qu'on s'est proposé, persévérer dans le bien et, pour finir, obtenir la gloire (cf. Somme Théologique la Irae, 111, 3).

Nos âmes ont d'abord besoin d'être guéries, purifiées de l'amertume et du ressentiment nés de trente ans de soupçons et de tourments de part et d'autre. Nous devons prier le Seigneur de nous guérir de toutes les imperfections qui sont venues précisément à cause des difficultés, surtout du désir d'autonomie qui est, en fait, étranger aux formes traditionnelles de gouvernement dans l'Église. Le Seigneur nous donne la grâce de désirer certains biens : en ce cas, le bien d'une unité et d'une communion ecclésiales totales. C'est un désir que bon nombre d'entre nous partagent, humainement parlant, mais ce que nous avons besoin de recevoir du Seigneur, c'est la communication de ce désir à nos âmes, de manière à nous faire désirer le *ut unum sint* avec le désir même du Christ. C'est seulement alors que la grâce de Dieu nous permettra de réaliser le bien que nous nous proposons. C'est Lui qui nous pousse à chercher une réconciliation et la porte à son achèvement.

Voici venu le moment d'une grâce extraordinaire : saisissons-le de tout notre cœur et de tout notre esprit. En nous préparant à la venue du Sauveur du monde au cours de cet Avent de l'Année de la Foi, prions et espérons avec confiance : ne pouvons-nous pas aussi espérer la réconciliation, attendue depuis longtemps, de la Fraternité sacerdotale saint Pie X avec le Siège de Pierre ? Le seul avenir imaginable pour la Fraternité sacerdotale saint Pie X se trouve sur le chemin d'une pleine communion avec le Saint-Siège, dans l'acceptation d'une profession de foi inconditionnelle en sa plénitude, et donc avec une vie sacramentelle, ecclésiale et pastorale convenablement ordonnée.

Ayant reçu de Pierre la charge d'être un instrument de réconciliation de la Fraternité sacerdotale, j'ose faire miennes les paroles de Paul en nous exhortant à « vivre fidèlement l'appel reçu, avec beaucoup d'humilité, de douceur et de patience, en nous supportant les uns les autres avec amour, en ayant à cœur de garder l'unité de l'Esprit par le lien de la paix ».

Sincèrement vôtre dans le Christ,

+ J. Augustine Di Noia, O.P.